RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 20981
Numéro SIREN : 788 854 073
Nom ou dénomination : PLAN B

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2017 sous le numéro de dépôt 71089

1707116801

DATE DEPOT : 2017-07-12

NUMERO DE DEPOT : 2017R071089

N° GESTION : 2012B20981

N° SIREN : 788854073

DENOMINATION : PLAN B

ADRESSE : 47 avenue Bosquet 75007 Paris

DATE D'ACTE : 2017/06/20

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

ACSO CONSEILS
Actitudes Sopyrec

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
12 JUIL. 2017
Sous le N° : 71089
12320981

PLAN B

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 47, avenue du Bosquet 75 007 PARIS
RCS PARIS 788 854 073

RI20-06-17

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE

(Assemblée du 20 juillet 2017)

ACTITUDES - 15 bis route de Bessières - 31240 L'Union

Téléphone : 33 (0)5 34 25 45 85
Fax : 33 (0)5 34 25 45 90
Mail : contact@acso-conseils.com

SARL au capital de 52 600€ - SIRET 478 013 170 00020 - RCS Toulouse 6920 Z
Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

A l'Associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du même code par Décision de l'Associé Unique en date du 22 mai 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Situation de la société (Article L223-43)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante.

- l'activité de la société, bien qu'en baisse au cours de l'année 2016, demeure à l'équilibre en termes d'exploitation avec la vente du dernier lot en stock. La société a par ailleurs perçu des dividendes pour 15 000€ de sa participation dans la SARL Les Beaux Ponts.

- la situation financière est saine avec une trésorerie disponible à de 429 613€, le financement de la société étant assuré par des apports en compte-courant de l'associé unique de 714 619€.

2. Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres est inférieur au capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Toulouse, le 20 juin 2017

Pour ACTITUDES SARL



Stéphanie Castel
Commissaire aux Comptes